

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DDCT 80** Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2021.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Mme La Maire de Paris lui propose une participation aux frais engagés pour l'accueil des victimes et proches de victimes invitées aux cérémonies de commémoration du 13 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas NORDMAN au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris est autorisée à rembourser les dépenses engagées par les victimes et proches des victimes d'attentats, invitées aux cérémonies de commémorations organisées à Paris

Article 2 : Ces dépenses incluent des frais de déplacement et d'hébergement. Les frais de déplacement doivent relever de transport en avion en classe économique, en train de seconde classe ou en véhicule particulier (essence, péage, indemnités kilométriques, tickets de stationnement). Les dépenses d'hébergement sont limitées à soixante euros (60€) par personne pour une nuit sans excéder cinq nuits. Pour les personnes venant de l'étranger, le montant de la nuitée est fixé à deux cents euros (200 €) maximum. Les remboursements seront effectués sur présentation des justificatifs requis. En cas de versement d'indemnités kilométriques, le calcul du remboursement se fera sur la base du barème kilométrique fiscal pour l'année 2021.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, estimées à un montant maximal de 100 000 € seront imputées sur le budget de fonctionnement de la ville de Paris de la Direction de la communication au titre du protocole sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**